

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° I-2978

présenté par
M. Juvin

ARTICLE 21

Au début de l'alinéa 14, ajouter les mots :

« Pour l'application du présent chapitre, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.